



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Lanternes DEL	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-160038/A	Date 2017-04-24
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-160038	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier hn329.F7047-160038	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-329-72683	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2017-03-14	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-05-26	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dumaresq, Steve	Buyer Id - Id de l'acheteur hn329
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0341 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7047-160038/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7047-160038/A

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn329
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette modification 004 est apportée pour ce qui suit :

Réponses aux questions ci-jointes.

Questions et réponses sur l'appel d'offre F7047-160038/A pour les feux de navigation omnidirectionnels autonomes à DÉL

Journal des modifications

Révision	Modification
2	Corrigendum 1 <ul style="list-style-type: none">Version française seulement Réponse 1 <ul style="list-style-type: none">Modification de la Partie 3 - Instructions pour la préparation des offres
4b	Réponse 2 <ul style="list-style-type: none">ExplicationAjout de la section 3.4.4.10 des spécifications fonctionnellesAjout d'une line au tableau 4 des spécifications fonctionnellesAjout d'une line à un tableau du cadre d'évaluation Réponse 3 <ul style="list-style-type: none">Explication Réponse <ul style="list-style-type: none">Explication
5	Réponse 5 <ul style="list-style-type: none">ExplicationModification de la section 3.3.1.2.1Modification de la section 3.3.1.2.1 Réponse 6 <ul style="list-style-type: none">ExplicationModification de l'énoncé des travaux Réponse 7 <ul style="list-style-type: none">Renvois à la réponse 6 Réponse 8 <ul style="list-style-type: none">Renvois à la réponse 2
6c	Réponse 9 <ul style="list-style-type: none"> Réponse 10 <ul style="list-style-type: none">

Réponse 11

•

Réponse 12

•

Question 1

Est-il nécessaire que les offres type A et type B soient soumises comme deux documents complètement séparés? À titre d'exemple pour l'offre de 1,5 mn, un offrant pourrait-il soumettre une seule offre qui serait conforme aux exigences type A et type B ou serait-il obligatoire qu'il soumette séparément une offre pour type A et une autre pour type B?

Réponse 1 [Voir la modification 001 de cette demande d'offres](#)

Question 2

En référence à l'exigence 3.4.4.8 de l'annexe B, « La lanterne doit pouvoir s'éteindre manuellement ou automatiquement sans avoir à démonter le boîtier ou désinstaller l'unité. »

À quoi précisément réfère « automatique? » Est-ce que ce doit être fondé d'après une date et un temps pour l'utilisation saisonnière ou?

Réponse 2

La phrase du deuxième paragraphe semble terminer de façon abrupte. La réponse ici-bas a été préparé en tentant pour acquis que la phrase pourrait être complété de façon suivante : « ... ou est-ce fondé d'après une autre interprétation? » Si cet acquis n'est pas correct, l'offrant est prié de recadrer la question.

Il y a deux volets à l'utilisation du terme « automatique » dans la section 3.4.4.8. :

1. Dans le cadre d'un changement d'état d'un interrupteur, et
2. Dans le cadre d'une fonction calendrier.

Cette double utilisation de terme dans une section peut, porter à confusion.

Pour clarifier : Dans la section 3.4.4.8, le terme *automatique* est utilisé dans le cadre d'un changement d'état d'un interrupteur sans contact direct par l'opérateur. La deuxième note dessous la section 3.4.4.8 suggère que l'application temporaire d'un champ magnétique ou autres méthodes de *contact sec* pourraient être présumées automatiques. Ne pas avoir à ouvrir ou enlever un type de couvercle pour accéder et changer de façon manuelle un interrupteur est présumé automatique.

Afin d'enlever toute confusion du terme *automatique* et de pourvoir une fonction calendrier, une nouvelle section, section 3.4.4.10, et une nouvelle entrée au tableau 4 : Spécifications obligatoires, sont ajoutées aux spécifications fonctionnelles (Annexe B).

Section 3—Spécifications fonctionnelles

3.4.4.10 La lanterne doit être munie d'une fonction calendrier capable d'être configurée par l'utilisateur.

L'ajout de la section 3.4.4.10 occasionne l'ajout d'une nouvelle entrée au tableau 4 de la section 5 des spécifications fonctionnelles.

Section 5—Sommaire des exigences

Tableau 4 : Spécifications obligatoires

Réf.	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Commentaires
O 3.4.4.10	Fonction calendrier réglable par l'utilisateur	Fournie	État	

Une nouvelle entrée est aussi ajoutée à un tableau dans la section Renvoi de vérification du Cadre d'évaluation.

Renvoi de vérification

Code de conformité	Réf. spécification	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Conforme (O/N)	Commentaires et renvoi dans la proposition du soumissionnaire
O	3.4.4.10	Fonction calendrier réglable par l'utilisateur	Fournie	État		

Question 3

Pour les points qui sont disponibles sous l'expérience corporative dans la première section du cadre d'évaluation, il est écrit : « 1) Pour chaque catégorie de lanterne élaborée = 1 point. »

Est-ce que les catégories réfèrent à (par exemple) la lanterne de 1,5 nm étant une seule catégorie, ou est-ce que les types d'utilisations A et B constituent deux catégories? De façon fondamentale, une catégorie englobe quoi? J'assume que les types A et B constitueraient à chacun des catégories individuelles.

Réponse 3

L'item cité sert à évaluer l'amplitude d'expérience du fabricant. Les types de lanternes qui peuvent être qualifiés sont :

1. Lanternes omnidirectionnelles qui ne sont pas autonomes
2. Lanternes omnidirectionnelles qui sont autonomes
3. Feux rotatifs
4. Feux d'alignements
5. Feux de secteurs

Question 4

À l'annexe A1, l'énoncé des travaux dans la section 2.2—Quantités, je vois un tableau.

Ce tableau indique qu'aucune des catégories « type A » n'utiliseront un cycle de service de 30% (Q 1 seconde), Je voulais confirmer si c'était correcte ou une erreur.

Réponse 4

Le tableau 2 de la section 2.2 de l'énoncé des travaux résume les conditions sous lesquelles les lanternes sont soumises et n'est pas en erreur. Les lanternes d'utilisation de type A ne seraient pas sujettes à un cycle de service de 30% tel que le QF.

Question 5

Trois températures sont présentées—moyenne, maximum, et minimum. S'il vous plait confirmer laquelle des trois températures devrait être utilisé pour les calculs qui utilisent la température tel le déclassement de la capacité de la batterie.

Réponse 5

La température moyenne est celle qui doit être utilisée.

La section 3.3.1.2.1 est modifiée comme suit :

- | |
|--|
| <p>3.3.1.2.1 Les lanternes rouges, vertes, blanches et jaunes soumises à une utilisation de type A doivent pouvoir fonctionner dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Insolation, valeurs de durée de la nuit, et température moyenne de l'air à St. Anthony NL.• Cycle de service de 12,5 %• Fonctionnement 365 jours par année. |
|--|

Note : Voir le Tableau 3 ci-dessus pour une présentation visuelle des exigences

La section 3.3.1.2.2 est modifiée comme suit :

- 3.3.1.2.2 Les lanternes rouges, vertes, blanches et jaunes soumises à une utilisation de type B doivent pouvoir fonctionner dans les conditions suivantes (voir le Tableau 3 ci-dessus pour une présentation visuelle des exigences) :
- Insolation, valeurs de durée de la nuit et température moyenne de l'air à Prince Rupert BC
 - Cycle de service de 30 %
 - Fonctionnement 246 jours par année, du 21 mars au 21 novembre inclusivement

Note : Voir le Tableau 3 ci-dessus pour une présentation visuelle des exigences

Question 6

Le tableau 2 de la section 2.2 de l'énoncé des travaux (Annexe A1) énumère 2 composantes pour l'usage type A et 4 composantes pour l'usage type B. Les sections 3.3.1.2.1 et 3.3.1.2.2 des spécifications fonctionnelles (Annexe A2) paraît exiger une seule composante d'usage type A (typique, 12,5%, année longue) et une composante d'usage type B (limitée, 30%, saisonnière) pour démontrer conformité avec toute composante d'usage type A et B.

La définition de l'énoncé des travaux (Annexe A1), typique, 12,5%, et année longue, est une de deux composantes d'usage type A, et limitée, 30%, saisonnière est une de quatre composantes de l'usage type B. Quand les offrants démontrent conformité à l'usage type A et l'usage type B, ces deux composantes seront par défaut preuve de survie et d'autonomie ainsi que pour les autres composantes qui ne sont pas mentionnées dans ces deux sections. Il n'est pas clair pourquoi ces deux composantes ont été choisies. Est-ce que les offrants doivent faire des simulations solaires pour ces deux composantes spécifique seulement et non pas pour les autres composantes? À titre d'exemple, est-il suffisant pour qualifier l'usage type A de démontrer typique, 12,5%, année longue, et de ne PAS démontrer l'autre composante de l'usage type A (limitée, 12,5%, saisonnière)?

Réponse 6

Dans un premier temps, il est à noter qu'il n'y a pas de spécifications fonctionnelles dans l'énoncé des travaux (Annexe A1).

De plus, le tableau 2 de la section 2.2 de l'énoncé des travaux (Annexe A1) n'est pas nécessaire à l'énoncé des travaux et paraît avoir porté à confusion et est enlevée de la section 2.2 de l'énoncé des travaux (Annexe A1).

La section 2.2 de l'énoncé des travaux (Annexe A1) est modifiée comme suit :

2.2 Quantités

Le Tableau 1 ci-dessous montre les quantités estimatives de divers feux DÉL dont pourrait avoir besoin la GCC.

Tableau 1 : Quantités annuelles estimatives

Portée Nominale (nm)	Utilisation Type A	Utilisation Type B
1.5	250	5
2	250	5
3	150	40
4	300	40
5	10	10
6	10	5

Les exigences pour l'usage type A et l'usage type B sont présentées dans les sections 3.3.1.2.1 et 3.3.1.2.2 respectivement. Ces sections telles que récemment modifiées sont présentées à la Réponse 5 ci-dessus. Le tableau 3 est présenté ici-bas à titre de référence visuelle.

Tableau 3 : Types d'utilisation

Cycle de service	Insolation typique		Insolation limitée	
	Saisonniers	Toute l'année	Saisonniers	Toute l'année
12,5		Condition d'essai, utilisation de type A		
30			Condition d'essai, utilisation de type B	—

La réponse directe à la première question au 3^{ème} paragraphe de la Question 6 est : Correcte. Les offrants ne doivent que présenter les informations pour les deux conditions d'utilisations présentées dans les sections 3.3.1.2.1 et 3.3.1.2.2.

L'exemple donné dans la 2^{ème} question est correcte.

Question 7

Dans le tableau 2 de la section 3.3.1.1 des spécifications fonctionnelles (Annexe A2), il y a un point dans la case *typique, 12,5%, saisonnière* indiquant une condition d'opération qui n'est pas inscrite au tableau 3 de la section 2.2 de l'énoncé des travaux (Annexe A1). S'il vous plait mettre au clair.

Réponse 7

Voir Réponse 6 ci-dessus.

Question 8

Les lanternes sont requises d'opérer de façon saisonnière. Est-ce que ceci implique que les offrants doivent fournir des lanternes avec une fonction calendrier.

Réponse 8

Voir Réponse 2 ci-dessus

Question 9

Conformément à « 3.1.4.5 – Les trous de boulons devraient être allongés pour former des fentes fermées en arc. » Les appendices A.1 à A.6 de l'annexe A2 renvoient aux trous de boulon par « diamètre », ce qui signifie une forme circulaire. Les constructeurs doivent-ils comprendre que les dimensions et les tolérances équivalentes à l'espace mesuré radialement à partir du centre vers l'extérieur de la base du fanal? Avez-vous des conseils supplémentaires au sujet des autres dimensions de la fente en arc en projection orthogonale par rapport à la mesure précédente?

Réponse 9

À l'origine, l'exigence cotée de la section 3.1.4.5 des spécifications fonctionnelles (annexe A1) concerne le boulonnage de lanternes sur certaines bouées en plastique sur lesquelles il est difficile de positionner les trous de montage avec précision.

Lorsque l'exigence a été ajoutée, il n'était nullement question de forcer l'industrie à se rééquiper à si court préavis. L'exigence est retirée.

De plus, les tolérances des trous de montage sur les bouées en plastique sont toujours en cours d'élaboration.

La section 3.1.4.5 des spécifications fonctionnelles (annexe A1) est supprimée.

La ligne 3.1.4.5 du tableau 4 de la section 5 des spécifications fonctionnelles (annexe A1) est supprimée.

La ligne 3.1.4.5 du cadre d'évaluation (annexe B) est supprimée.

La note totale disponible est rajustée à la baisse à 99 et le tableau de la section sur la sélection de la méthodologie est modifié comme suit :

Méthode de sélection

Les propositions qui respectent toutes les exigences obligatoires seront évaluées afin de vérifier leur conformité avec les exigences cotées.

La note technique correspond à la somme des notes attribuées à chaque exigence cotée. La note maximale qu'il est possible d'obtenir est calculée comme suit :

Section	Points attribués
Critères de gestion cotés (annexe B1 – selon l'ÉDT)	15
Exigences techniques cotées (annexe B2 – selon les spécifications fonctionnelles)	—
• Note maximale disponible (selon les spécifications fonctionnelles)	73
Note maximale attribuée	99

...

Question 10

Dans l'annexe A2, la section 3.6.1.1 exige une durée de vie minimale de 12 ans, mais 3.6.1.1 dans la matrice de vérification indique ≥ 8 ans. La mention « ≥ 8 ans » est-elle une erreur typographique et devrait-elle plutôt être « 12 ans »?

Réponse 10

C'est exact.

Le tableau 4 de la section 5 des spécifications fonctionnelles (annexe A2) est modifié comme suit :

Réf.	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Commentaires
O 3.6.1.1	Durée de vie minimale	12 ans	Analyse	

La ligne 3.6.1.1 du cadre d'évaluation (annexe B) est modifiée comme suit :

Code de conformité	Référence du devis	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Conforme (O/N)	Commentaires et renvoi dans la proposition du soumissionnaire
O	3.6.1.1	Durée de vie minimale	12 ans	Analyse		

Question 11

Dans la matrice de vérification, à la section 3.4.4.5, la mention « UM » est-elle une erreur typographique qui devrait-elle être « O » pour signifier « obligatoire »?

Réponse 11

C'est exact.

La ligne 3.4.4.5 du cadre d'évaluation (annexe B) est modifiée comme suit :

Code de conformité	Référence du devis	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Conforme (O/N)	Commentaires et renvoi dans la proposition du soumissionnaire
O	3.4.4.5	Connexion de programmeur	Système sans fil ou connecteur qui empêche les courts-circuits. Pincés crocodiles ou dispositifs semblables non acceptables.	Présentation des données		

Question 12

Concernant 3.4.2 – Protection contre les courts-circuits. Si les connecteurs des câbles d'alimentation empêchent les courts-circuits pour les deux polarités, suffit-il – comme pour la section sur la polarité inverse – de déclarer que les câbles ne peuvent pas être court-circuités? C'est-à-dire, les soumissionnaires qui utilisent des câbles d'alimentation dotés de connecteurs peuvent-ils être exemptés des essais de court-circuit puisque la seule façon de procéder aux essais mentionnés à la section 4.4.3 serait de couper délibérément les connecteurs afin d'exposer les fils nus?

Réponse 12

Oui, il suffit d'indiquer que les câbles ne peuvent pas être court-circuités. Des commentaires avaient été omis par inadvertance pour les lignes 3.4.2.1.1 et 4.2.1.2 du cadre d'évaluation (annexe B).

Les lignes 3.4.2.1.1 et 4.2.1.2 du cadre d'évaluation (annexe B) sont modifiées comme suit :

Code de conformité	Référence du devis	Description de l'élément	Exigence ou valeur	Preuve de conformité	Conforme (O/N)	Commentaires et renvoi dans la proposition du soumissionnaire
O	3.4.2.1.1	Après l'inspection pour la lampe court-circuit	Aucun dommage à la lampe	Indiquer si la polarité ne peut pas être accidentellement court-circuitée,		Ne s'applique pas si la réponse à 3.4.2.1 est non.

		ou mettre à l'essai			
O	3.4.2.1.2	Fonctionnement après court-circuit	Rétablissement du bon fonctionnement une fois le court-circuit corrigé	Indiquer si la polarité ne peut pas être accidentellement court-circuitée, ou mettre à l'essai	Ne s'applique pas si la réponse à 3.4.2.1 est non.